

portant nomination de Mr Emile-Louis PARAISSO, Ingénieur Principal des Travaux Publics, en qualité de Directeur Général de la Société Dahoméenne d'Electricité et d'Eau (S.D.E.E.)

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT, CHEF DU GOUVERNEMENT,

VU la Proclamation du 26 octobre 1972 ;
VU l'Ordonnance N°72-11 du 8 avril 1972 régissant les rapports entre l'Etat et les sociétés d'Etat et celles dans lesquelles l'Etat a une prise de participation et fixant leurs modalités de gestion et l'ordonnance N°72-22 du 15 juillet 1972 qui l'a complétée ;
VU l'Ordonnance N°73-13 du 7 février 1973, portant création de la Société Dahoméenne d'Electricité et d'Eau (S.D.E.E.) ;
VU le Décret N°72-279 du 26 octobre 1972, portant formation du Gouvernement et les décrets modificatifs subséquents ;
VU le Décret N°72-290 du 9 novembre 1972, déterminant les services rattachés à la Présidence de la République et fixant les attributions des membres du Gouvernement et le décret N°73-17 du 19 janvier 1973 qui l'a complété ;
Sur proposition du Ministre des Travaux Publics, Mines et Energie ;
Le Conseil des Ministres entendu,

D E C R E T :

ARTICLE 1er. - Mr Emile-Louis PARAISSO, Ingénieur Principal des Travaux Publics, est nommé Directeur Général de la Société Dahoméenne d'Electricité et d'Eau (S.D.E.E.).

ARTICLE 2 - Le présent décret qui abroge toutes dispositions antérieures contraires, notamment le décret N°372/PR/SGG du 26 octobre 1967, aura effet pour compter de la date de prise de fonction de l'intéressé et sera publié et communiqué partout où besoin sera.-

Fait à COTONOU, le 10 octobre 1973

par le Président de la République
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,

Lieutenant-Colonel Mathieu KEREKOU.

Le Ministre des Travaux Publics,
Mines et Energie,

Le Ministre de l'Economie et des
Finances,

Capitaine André ATCHADE

Capitaine Janvier ASSOGBA

Ampliatiions : PR 8 CS 6 MTP 8 SDEE 4 Intéressé 1 Ministères 10 SGG 4 IAA1
DCCT-CNI-IGF-Gde Ch 4 SPD 2 DGP-DGAJL-Dtion Stat. 6 DB-CF-CD-Solde 4 DI 8
Trésor 4 DP 2 DTP 1 JORD 1